



CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ETE 2018

Ils auront lieu à l'EUROSTAND de VOLMERANGE LES MINES dans les conditions suivantes

Arbalète Match 30m	Le dimanche 25 Mars 2018
Arbalète Field IR 900	Le dimanche 25 Mars 2018
Armes Anciennes	Le dimanche 08 avril 2018
Tir aux Armes Règlementaires (TAR)	Le dimanche 22 avril 2018
25/50 mètres	Le samedi 12 et dimanche 13 mai 2018
Silhouettes métalliques	Le samedi 26 et dimanche 27 mai 2018

INSCRIPTIONS :

adressées par internet à l'adresse suivante : 57.regis@orange.fr dans les mêmes conditions de délai. (*)

Ou à faire parvenir au siège du **COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA MOSELLE**
8 TER Allée du Parc 57160 Moulins les Metz

Sur imprimé ci-joint affranchi au tarif lettre et postées au plus tard .

- Le 05 Mars pour l'Arbalète Match
- Le 05 mars pour l'arbalète IR900
- Le 12 mars pour les Armes Anciennes
- Le 25 Mars pour le Tir aux Armes réglementaires
- Le 16 avril pour le 25/50 m
- Le 23 avril pour les silhouettes métalliques

(*) Les fiches d'engagement devront être obligatoirement établies et communiquées sous forme électronique pour éviter les défauts de lecture dus aux renseignements manuscrits.

Les demandes d'engagement parvenues tardivement ne seront prises en considération que dans la limite des places disponibles. Aucune inscription téléphonique ne sera retenue. Toute inscription non accompagnée du versement correspondant (chèque ou virement électronique) sera retournée à l'expéditeur, ainsi que tout bordereau ne mentionnant pas le n° de licence et la catégorie des tireurs. Les feuilles d'engagement des équipes (lorsque ce classement est possible) doivent être jointes aux inscriptions individuelles. Il ne sera pas tenu compte de déclarations verbales ou tardives.

MONTANTS :	25-50m	13 Euros	
	Armes Anciennes	13 Euros 2 premières discipline.	
		12 Euros les deux suivantes	
		11 Euros les 3 dernières	Equipes gratuites (à signaler à l'avance)
	TAR	13 Euros	
	Arbalètes IR 900 + 30 M	13 Euros	
	S M	19 Euros	

Les chèques (distincts des autres versements) doivent être établis à l'ordre du **COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA MOSELLE** ; Il devra en être de même pour les virements électroniques qui devront être **effectués par discipline**.

Il n'y aura aucun remboursement en cas d'absence du tireur inscrit, sauf cas de force majeure justifié par une pièce écrite (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.) et signalé au Comité Départemental **dans les trois jours après la rencontre**.

CONDITIONS

Seuls peuvent participer aux compétitions les tireurs en possession de la licence F.F.Tir de la saison validée par :
le tireur

- le médecin attestant de l'aptitude à la compétition
- le Président du Club, certifiant dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale, des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Il figurera au palmarès à la place déterminée par son Score avec la mention HC et ne pourra prétendre à la délivrance d'un titre ou d'une récompense.

Les participants s'engagent :

- à utiliser des équipements correspondants aux normes spécifiques pour l'épreuve et la catégorie d'âge concernée et détenus en conformité avec la législation française en vigueur.
- A être présent **une heure** avant le début de leur tir pour les formalités et les contrôles des armes .
- à quitter silencieusement le pas de tir dès la fin de leur tir.
- à ne plus avoir accès à leurs cartons après le contrôle électronique des cibles, sauf en cas de réclamation régulière.

PROGRAMME

Les tireurs effectuent un tir complet conforme aux règles spécifiques à chaque discipline.

Les disciplines 60 b.c. et 3X40 (3X20) seront tirées séparément.

Aucun rattrapage individuel ou catégoriel en points ne sera admis.

Contrôle par l'arbitrage.

QUALIFICATION

L'accès aux Championnats Départementaux est **LIBRE** ; La participation est **OBLIGATOIRE** pour l'accès à l'échelon suivant (sauf pour les Armes Anciennes et Silhouettes métalliques dont l'accès est conditionné par des points qualificatifs)

PARTICIPATION INDIVIDUELLE

Pour une discipline donnée, un tireur ne peut concourir individuellement que dans une seule catégorie.

- dans sa catégorie réelle (définie par la date de naissance)
- dans une catégorie de surclassement

EQUIPES

Les équipes seront constituées de 3 tireurs dans la même catégorie de la discipline choisie. Une seule équipe de club par catégorie dans la discipline. L'engagement des équipes doit être joint avec la feuille d'engagement correspondante

CATEGORIES D'AGES

Voir règlement de la Gestion Sportive FF TIR page 11

BUT

Donner le titre de Champion Départemental individuel dans chaque discipline et catégorie prévue.

SURCLASSEMENT

Les tireurs ayant optés pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de la première compétition inscrite au calendrier de la Gestion Sportive, devront, pour une discipline donnée, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive pour toutes les compétitions officielles fédérales.

Dans le cadre d'un **surclassement, volontaire ou obligatoire**, les tireurs Minimes,, Cadets, Juniors mineurs filles ou garçons doivent être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un Certificat Médical de surclassement délivré par un médecin qualifié en médecine du sport

ETRANGERS

Les étrangers licenciés à la F.F.TIR qui participent aux épreuves verront leurs résultats apparaître dans le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET sans que le classement des autres tireurs en soit affecté.

Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère peut faire partie d'une équipe.

DEROGATIONS

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels, ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour une raison valable, un tireur ne peut pas participer à son championnat départemental, il peut exceptionnellement être autorisé par le responsable de la gestion sportive départementale à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département.

RECOMPENSES

Les médailles seront attribuées aux 3 premiers de chaque épreuve, à condition qu'il y ait au moins 3 tireurs de 2 clubs différents. S'il y a 2 tireurs dans la catégorie, seule la médaille d'or sera attribuée. S'il y a un seul tireur dans la catégorie, il n'y aura pas de médaille attribuée. Le tireur ayant obtenu une médaille doit être présent à la remise officielle des récompenses. En cas de force majeure signalée au Responsable de la Gestion Sportive, il devra être représenté par un dirigeant ou un tireur de sa Société, **SOUS PEINE DE PERDRE SA MEDAILLE** ;

PLANNING

Etabli dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Il sera expédié aux Sociétés concernés.

Soit par internet - dans ce cas pensez à bien renseigner l'adresse e.mail sur la fiche d'engagement.

Soit par courrier - dans ce cas joindre une enveloppe affranchie au tarif lettre en vigueur par feuille d'engagement (25/50m, SM, A.A.)

Portant l'adresse du destinataire désigné.

Pour tous renseignements, téléphoner à

Régis LEMAUR 06 89 89 42 13

RESTAURATION

Il est indispensable de prévoir la réservation des repas pris à l'EUROSTAND. Prix 13 euros pour un repas complet sans boisson. Seuls les repas réservés pourront être garantis. Réservation directement à partir du site www.eurostandlorraine.fr. Les repas réservés seront réputés dus.

LE RESPONSABLE DE LA GESTION SPORTIVE DE LA MOSELLE

Régis LEMAUR

Planning de tir prévisionnel pour certaines disciplines (donné à titre indicatif et pouvant évoluer en fonction des inscriptions)

Armes Anciennes :

1 ^{ère} série :	08h00
2 ^{ème} série :	09h00
3 ^{ème} série :	10h00
4 ^{ème} série :	11h00
5 ^{ème} série :	13h30
6 ^{ème} série :	14h30
7 ^{ème} série :	15h30

25-50 m

Pas de tir 25 m (samedi et dimanche) :

1 ^{ère} série : Standard	08h00
2 ^{ème} série : Pistolet 25m	10h00
3 ^{ème} série : Pistolet 25m	13h30
4 ^{ème} série : Standard	15h30

Pistolet Libre (samedi et dimanche)

1 ^{ère} série :	10h00
2 ^{ème} série :	13h30

Carabine 3 x 40 (samedi et dimanche)

1 ^{ère} série : samedi	13h30
2 ^{ème} série : Dimanche	08h30

Carabine 3 x 20(samedi et dimanche)

1 ^{ère} série :	08h30
2 ^{ème} série :	13h30

Carabine 60 BC (samedi et dimanche)

1 ^{ère} série :	08h30
2 ^{ème} série :	10h30
3 ^{ème} série :	13h30
4 ^{ème} série :	15h30